

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

■ Voir tous les appels à projets et déposez un dossier sur la plateforme dédiée.

<http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

■ Retrouvez les principales questions qui se posent au moment de déposer un dossier:

www.ademe.fr/IA_faq

■ Visionnez les enregistrements des webinaires de présentation des Appels à projets et les vidéos de projets lauréats :

<https://www.youtube.com/user/ademe/playlists>

■ Téléchargez les fiches et recueils des projets lauréats, les bilans, les flyers des Appels à projets (Réf. 010925 à 010927) ainsi que le présent document (Réf. 010983) : www.ademe.fr/mediatheque



BILANS THÉMATIQUES

Économie circulaire (Réf. 010653),
Bâtiment (Réf. 010654),
Énergies renouvelables (Réf. 01087),
Eau et biodiversité (Réf. 010828), Transports, Industrie...



BILAN 2010-2017

En français (Réf. 010224)

En anglais (Réf. 010592)

RECUEILS DES LAURÉATS i-Nov

1^{ère} vague (Réf. 010672)
2^{ème} vague (Réf. 010872)



Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), créé par l'État en 2010 et mis en œuvre par le Secrétariat général pour l'investissement, a pour objectif d'augmenter la croissance potentielle de la France. L'ADEME en est l'opérateur pour les innovations destinées à accélérer la transition énergétique et environnementale. Environ 4 milliards d'euros de crédits lui sont dédiés sur la période 2010-2020 pour financer des projets innovants et développer les filières industrielles de demain.

Entre 2010 et 2019, plus de 850 projets dont 386 portés par des PME, ont été soutenus à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Le PIA 3 opéré par l'ADEME dès 2017 représente 1 milliard d'euros dont 600 millions d'aides d'État et 400 millions de fonds propres.

L'ADEME soutient des projets innovants portés par les entreprises dans les secteurs suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique et vecteurs énergétiques, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents, bâtiment, industrie et agriculture écoefficientes, chimie verte, économie circulaire (traitement des déchets et de l'eau), biodiversité, transports et mobilité durable (routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes).

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT



Ref. 010983 | PDF en ligne sur www.ademe.fr/mediatheque | Septembre 2019 | 1500 ex. | Réalisation : Arc en ciel - Crédits photos : ADEME / Laurent Mignaux / Guillaume Landry / Stephane Leitenberger / Shutterstock / Fotolia / Istock / Impression www.ademe.fr sur papier recyclé. Couverture Bilan PIA © Oceagen, Technologie Floagen © Idéal-Cristal, la navette électrique 100% autonome de Transdev et Lohr © Transdev / Christian WEISS / ADEME / Fotolia

ENTREPRISES, FAITES FINANCER VOS PROJETS INNOVANTS



APPELS À PROJETS PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

DÉMONSTRATEURS

Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition

Trois appels à projets sont disponibles à destination des entreprises. Ils couvrent toutes les thématiques de la transition énergétique et écologique :

- > **SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES VILLES ET TERRITOIRES DURABLES ;**
- > **BIOÉCONOMIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ;**
- > **ÉCONOMIE CIRCULAIRE - ÉCOEFFICIENCE DANS L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET L'EAU.**

Ces appels à projets ont pour objectif de financer et d'accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes.

Les projets peuvent être portés par une entreprise unique ou un consortium (jusqu'à 5 partenaires financés). Le montant total du projet doit être supérieur à 2 millions d'euros.

Le taux de l'aide versée varie en fonction de la taille et de la nature du bénéficiaire.

Les versements se font sous forme de subventions et d'avances remboursables. Il existe également une solution complémentaire de financement en fonds propres (ADEME Investissement) pour des projets d'infrastructures innovantes de type première commerciale.

Les dépôts de dossiers sont possibles au fil de l'eau après réunion avec un correspondant de l'ADEME et avant la clôture annuelle de janvier.

SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES VILLES & TERRITOIRES DURABLES



Ref: 010926

BIOÉCONOMIE & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Ref: 010927

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ÉCOEFFICIENCE DANS L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET L'EAU



Ref: 010925

Contacts : aap.sevtd@ademe.fr ; aap.bioenv@ademe.fr ; aap.ecocirc@ademe.fr

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION PERFORMANTS



Ref: 010404

Un appel à projets est publié chaque année dans la thématique des Transports et de la mobilité durable. Il vise l'accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants. Les projets soutenus doivent nécessairement être fondés sur des recherches préalables conduites par un laboratoire de recherche public ou un institut de recherche indépendant. Le montant total du projet doit être supérieur à 2 millions d'euros. Le taux de l'aide versée varie en fonction de la taille et de la nature du bénéficiaire. Les versements se font sous forme de subventions et d'avances remboursables.

Contact : aap.adeip@ademe.fr

CONCOURS D'INNOVATION i-Nov



Plusieurs vagues du concours d'innovation i-Nov sont organisées chaque année à destination, exclusivement, des start-ups et des PME.

Le concours i-Nov a pour objectif de favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine. Il cofinance, par des subventions et des avances remboursables, des projets dont les coûts totaux se situent entre 600 000 euros et 5 millions d'euros.

Les vagues d'une durée de 3 mois chacune sont organisées généralement en juillet et en février. Elles couvrent en alternance différentes thématiques de la transition énergétique et écologique. D'autres thématiques sont portées par Bpifrance et FranceAgrimer.

Contact : concoursinnovation@ademe.fr

RECHERCHER UN APPEL À PROJETS ET
DÉPOSER UN DOSSIER
DANS LA PLATEFORME DÉDIÉE

► <https://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU CŒUR DES MISSIONS DE L'ADEME

De l'accompagnement de thèses jusqu'à l'export d'innovations françaises à l'international, l'ADEME soutient la recherche, le développement et l'innovation pour encourager le développement de solutions / services et technologies en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Les projets de recherche soutenus par l'ADEME permettent de construire des réponses aux attentes sociétales, d'apporter un appui aux pouvoirs publics pour bâtir des politiques de développement durable ou de faire émerger une offre nationale de technologies et de services innovants répondant aux enjeux de demain.

L'ADEME programme, anime la R&D et l'Innovation (RDI) et diffuse les résultats des projets qu'elle soutient. Elle s'appuie ainsi sur une palette d'actions pour favoriser la transposition des résultats de R&D en valeur ajoutée pour la société.



Avec le Club ADEME International, l'agence aide les PME françaises à exporter leurs innovations.

FAIRE SA THÈSE AVEC L'ADEME

Programme thèses

- Allocation doctorale
- Doctorants (contrat de 3 ans)
- Concept, faisabilité
- TRL* 3 à 4



DÉVELOPPER SON PROJET DE R&D

Programme recherche et développement

- Subventions et aides remboursables
- Organismes de recherche, entreprises, associations et collectivités
- Développement, mise en œuvre expérimentale, recherche action, recherche pré-normative

TRL 4 à 7



FINANCER SON PROJET D'INNOVATION

Programme d'investissements d'avenir

- Aides remboursables et subventions, prises de participation (ADEME Investissement)
- Entreprises
- Démonstration, expérimentation échelle 1, première industrielle
- TRL 6 à 9+

*TRL : Technology readiness level

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) — OUTIL DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME vise à stimuler les innovations jusqu'à leur mise sur le marché.

Il couvre toutes les thématiques de la transition énergétique et écologique et notamment : la production d'énergies renouvelables, les réseaux énergétiques optimisés ; les transports et la mobilité ; l'efficacité énergétique dans le bâtiment et les îlots collectifs ; l'industrie et l'agriculture écoefficientes ; les matériaux et la chimie biosourcés, les biocarburants avancés ; l'économie circulaire, les déchets ; les éco-systèmes, l'eau et la biodiversité ; la santé et l'environnement.

3

GRANDES ACTIONS font l'objet d'Appels à projets réguliers à destination des entreprises.

- > L'action Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition
- > L'action Transports et mobilité durable
- > L'action Concours d'innovation **i-Nov**

Les projets lauréats des Appels à projets peuvent être financés sous forme d'avances remboursables et de subventions. Depuis décembre 2018, il existe par ailleurs un outil complémentaire en fonds propres, ADEME Investissement.



ADEME
Investissement

ADEME Investissement est une structure d'investissement dédiée qui peut investir dans des projets innovants d'infrastructures de type première commerciale dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Ces investissements sont réalisés dans des sociétés-projets aux côtés de partenaires industriels et/ou financiers en vue de couvrir un risque résiduel et de permettre la mise sur le marché d'innovations. ADEME Investissement peut investir en France et à l'export.
contact@ademe-investissement.fr

EN VIDÉO YouTube



CONSULTEZ LA PLAYLISTE DES VIDÉOS
DU PIA ADEME :

- les enregistrements des webinaires de présentation des Appels à projets ;
- des témoignages des start-ups et des pme lauréates du Concours i-Nov.

<https://www.youtube.com/user/ademe/playlists>